



PASSERELLE A2 VERS A

S'inscrit dans une formation POST-PERMIS

Pré requis

- Le candidat doit être titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans.
- ➡ La formation peut être suivie 3 mois avant les 2 ans du A2.

Objectifs :

- Amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.
- S'adapter et maîtriser un nouveau véhicule

PROGRAMME DE LA FORMATION

Séquence 1 :

- ♦ Théorie (durée : 2 heures)

Explications et échanges sur les thèmes suivants :

- accidentalité
- détectabilité,
- vitesse,
- conduite et produits psychoactifs
- sanctions

Séquence 2 :

- ♦ Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

Séquence 3 :

- ♦ Circulation et clôture de la formation (durée : 3 heures)

Réalisation d'un bilan de 30 minutes minimum de la conduite axé principalement sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action ainsi que le ressenti sur la formation.

A l'issue de la formation, le titulaire de l'agrément délivre une attestation de suivi de formation.